

Complément à l'exposé de Monsieur Thomas Kessler, Journées du logement 2003

Charte et programme d'action de l'exécutif cantonal concernant la politique d'intégration du canton de Bâle-Ville

La future politique d'intégration du canton de Bâle-Ville est basée sur les trois orientations suivantes:

1. Le potentiel déjà existant, les acquis et les compétences des intéressé(e)s constituent la base de la future politique d'intégration.
2. L'intégration est l'affaire de toute la communauté sociale et urbaine, c'est-à-dire que la totalité des membres de la société - à savoir des autochtones ou des nouveaux/elles arrivant(e)s - est l'objet d'observations et d'efforts.
3. La politique d'intégration prend toute la profondeur désirée et son caractère d'engagement si on garantit un comportement lucide et attentionné face à la différence. Il ne faut ni renvoyer sans plus d'examen au culturel et à l'ethnique des problèmes relevant du social et du structurel, ni ignorer et neutraliser des aspects spécifiquement sexuels.

Ces trois orientations inspirent le mode d'action futur de la politique d'intégration: voici les objectifs que nous nous fixons:

- Il s'agit d'une politique sociale globale. Le principe fondamental est l'égalité. Dans la lutte contre les inégalités sociales, les critères socio-économiques et non l'origine ethnique déterminent les groupes-cible. Les mesures spécifiques sont considérées comme des mesures transitoires; l'objectif est la promotion sociale commune.
- On utilise les ressources déjà existantes et on encourage la promotion sociale individuelle. La mobilité sociale et la volonté de réussir sont aussi encouragés grâce à la suppression de barrières structurelles.
- Les lacunes de l'information sont comblées et les préjugés à tous les niveaux supprimés: beaucoup de tensions et de problèmes surgissent avant tout seulement à cause d'un manque de connaissances et de communication.

Afin de contrer les tendances à l'inégalité dans la formation, le marché du travail et du logement, l'accent sera mis sur les domaines d'application suivants:

- Promotion du multilinguisme.
- Soutien périscolaire des jeunes en collaboration avec les institutions pour une intégration sur le marché du travail.
- Organisation coordonnée de la formation pour adultes.
- Ouverture des services publics.
- Empowerment (= pleins pouvoirs d'action au plan social) de la population de quartiers par des comités de quartiers et des programmes de médiation.
- Grande campagne d'information publique pour concrétiser la discussion.
- Participation politique.

En tant que processus social global, l'intégration est une cohésion positive de tous les membres de la société: afin que celle-ci soit garantie aussi pour les nouveaux/elles arrivant(e)s et que le potentiel de motivation puisse être utilisé, la planification de l'intégration vise à une formation obligatoire comportant des cours d'allemand, de l'instruction civique et de l'information sociale (d'après le modèle néerlandais).

L'égalité des chances pour toutes et pour tous implique réciprocité des droits et des devoirs.

La future politique d'intégration prend en compte et mobilise en tant qu'individus celles et ceux vivant dans le canton: elle exclut tout programme d'intégration de type «communautariste» qui définirait des groupes ethno-nationaux (suisse, italiens, albanais, kurdes etc.) comme des entités. On évitera ainsi que la promotion de certains groupes ne se fasse au dépens des autres. Les défavorisé(e)s ne doivent en aucun cas être exclu(e)s; les étrangères et étrangers ne doivent pas subir le préjugé faisant d'eux des assisté(e)s. Il faut éviter la précarisation structurelle.

Conformément à la tradition humaniste bâloise, la politique d'intégration se réfère au principe fondamental simple: donner et prendre dans l'intérêt de tous/toutes les intéressé(e)s.